

Rapport 2021 du Comité d'examen indépendant aux porteurs de titres

30 septembre 2021

Aux porteurs de titres,

En tant que présidente du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») de certains des Fonds d'investissement BMO (les « Fonds »), lesquels sont gérés par BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire »), je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel 2021 destiné aux porteurs de titres des Fonds, ainsi que l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec) (« Règlement 81-107 ») pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 (la « période »).

Le mandat du CEI consiste à passer en revue les questions de conflit d'intérêts identifiées et soumises par le gestionnaire au CEI et à fournir une approbation ou une recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts présentée au CEI. Lorsqu'il passe en revue une telle question, le CEI doit se demander si la mesure proposée par le gestionnaire aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Chaque trimestre durant la période, le CEI a rencontré le gestionnaire, qui lui a remis des rapports de conformité précisant ses politiques et procédures relativement à toute question de conflit d'intérêts. Le CEI a également passé en revue les politiques et procédures du gestionnaire afin de confirmer qu'elles demeurent adéquates et efficaces à l'égard des Fonds. De plus, le CEI a évalué l'efficacité du comité dans son ensemble, ainsi que l'efficacité et les apports de chacun de ses membres.

Les membres du CEI, dont les noms figurent dans le présent rapport, possèdent, de par leur formation et leur profession, une vaste expérience et des compétences sur lesquelles ils s'appuient pour bien remplir leur rôle et aborder de façon adéquate tous les aspects des questions de conflit d'intérêts soumises au CEI. Depuis la création du CEI, ses membres sont entièrement satisfaits de l'attitude ouverte et coopérative du gestionnaire. Les membres du CEI sont heureux de poursuivre cette grande collaboration et de continuer à s'acquitter de leur mandat qui consiste à s'assurer que les intérêts des Fonds ont préséance lorsque le gestionnaire est confronté à une question de conflit d'intérêts.

Marlene Davidge
Présidente du comité d'examen indépendant

Membres du CEI

NOM	RÉSIDENCE	NOMINATION INITIALE
Marlene Davidge (présidente)	Toronto (Ontario)	6 septembre 2018
Wendy Hannam	Toronto (Ontario)	22 mars 2017
Jim Falle	Port Perry (Ontario)	22 mars 2017
Jacqueline Allen	Toronto (Ontario)	6 juin 2018

Le CEI agit également en tant que comité d'examen indépendant pour d'autres fonds gérés par BMO Investissement Inc. ainsi que des fonds gérés par BMO Gestion d'actifs Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Chaque membre du CEI est indépendant des Fonds, du gestionnaire et de toute personne physique ou morale liée au gestionnaire.

Au cours de la période, aucune relation n'a été susceptible de faire remettre en cause, par une personne raisonnable, l'indépendance d'un membre.

Détention de titres

Fonds

Au 30 septembre 2021, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 10 % des titres de chaque série des Fonds.

Gestionnaire

Au 30 septembre 2021, aucun membre du CEI n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote ou d'actions du gestionnaire.

Fournisseurs de services

La Banque de Montréal et ses filiales fournissent des services aux Fonds et au gestionnaire. Au 30 septembre 2021, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 0,01 % de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou d'actions de la Banque de Montréal et d'autres fournisseurs de services.

Rémunération et indemnités des membres du CEI

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les Fonds et à des indemnités payées par les Fonds lorsque cela est approprié. La rémunération globale, y compris les déboursés, versée par les Fonds au CEI durant la période a été de 132 997 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds d'une manière équitable et raisonnable.

Aucune indemnité n'a été payée aux membres du CEI par les Fonds durant la période.

Au moins une fois l'an, le CEI examine la rémunération d'une façon conforme aux bonnes pratiques de gouvernance, en tenant compte des facteurs suivants :

- l'intérêt des Fonds;
- chaque Fonds paie une part raisonnable de la rémunération des membres du CEI selon l'actif du Fonds;
- la rémunération versée au CEI par chaque Fonds est juste et raisonnable et reflète les avantages généraux et particuliers dont bénéficie le Fonds;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds à l'égard desquels le CEI pose des gestes;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI;
- les pratiques exemplaires du secteur, y compris les sondages effectués dans le secteur et les moyennes en ce qui concerne la rémunération des membres du CEI;
- la dernière autoévaluation annuelle du CEI;
- les recommandations du gestionnaire à l'égard de la rémunération et des déboursés des membres du CEI, le cas échéant.

Questions de conflit d'intérêts

Le gestionnaire doit présenter au CEI les mesures qu'il propose de prendre et ses politiques et procédures connexes, à l'égard de toute situation dans laquelle le gestionnaire ou une partie liée a, ou pourrait être perçu comme ayant, un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir dans l'intérêt d'un Fonds.

Approbatons selon les instructions permanentes

Le gestionnaire s'est fondé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour la période en ce qui concerne les activités énumérées ci-dessous. Dans chaque cas, les instructions permanentes exigeaient que le gestionnaire respecte ses politiques et procédures connexes et fasse périodiquement rapport au CEI.

- Permettre aux Fonds d'acheter et de conserver des titres d'un émetteur lié au gestionnaire ou d'une entité liée au gestionnaire.
- Permettre aux Fonds d'acheter les titres d'un émetteur pour lequel une partie liée agit à titre de preneur ferme, dans le cadre d'un placement de titres ou en tout temps durant la période d'interdiction suivant la conclusion du placement.

3. Permettre aux Fonds d'acheter des titres de créance auprès d'un courtier lié ou de vendre de tels titres à un courtier lié, lorsque ce dernier agit comme contrepartiste.
4. Permettre l'achat ou la vente de titres en portefeuille entre les Fonds, ou entre un Fonds et un autre fonds d'investissement ou compte géré par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire (appelés des opérations interfonds et des opérations croisées).

Recommandations positives selon les instructions permanentes

Le gestionnaire a reçu des recommandations positives et s'est fondé sur les instructions permanentes du CEI relativement aux questions de conflit d'intérêts abordées par les politiques énumérées ci-dessous. Dans chaque cas, les instructions permanentes exigeaient que le gestionnaire respecte ses politiques et procédures connexes et fasse périodiquement rapport au CEI.

1. **Politique sur la supervision de conseillers en gestion de portefeuille**, qui décrit le cadre utilisé par le gestionnaire pour sélectionner et surveiller les conseillers en gestion en portefeuille, y compris les conseillers externes en gestion de portefeuille.
2. **Politique de vote par procuration**, qui permet au gestionnaire d'exercer les droits de vote par procuration bien que le gestionnaire, un client ou un membre du groupe du gestionnaire puisse avoir un intérêt dans le résultat du vote.
3. **Politique sur les erreurs et les manquements**, qui précise de quelle manière les erreurs de négociation, d'évaluation et les autres erreurs dans un Fonds doivent être repérées et corrigées.
4. **Politique sur la meilleure exécution**, qui décrit la sélection de courtiers pour l'exécution des ordres et la compensation pour les Fonds, y compris des courtiers liés.
5. **Politique sur l'attribution et le groupement des ordres**, qui permet au gestionnaire d'exécuter des opérations pour le compte de plusieurs clients, dont les Fonds, et de répartir équitablement les opérations entre les clients, y compris les Fonds.
6. **Politique sur les activités commerciales extérieures**, qui veille à ce que les administrateurs, les dirigeants et les employés du gestionnaire respectent les normes d'entreprise régissant leurs activités commerciales extérieures pouvant soulever des conflits d'intérêts.
7. **Politique sur les cadeaux et divertissements**, qui énonce les lignes directrices sur l'acceptation de cadeaux et de divertissements par les employés du gestionnaire.
8. **Politique sur la négociation fréquente et à court terme**, qui énonce les mesures que doit prendre le gestionnaire pour surveiller, détecter et empêcher la négociation fréquente et à court terme par les porteurs de titres des Fonds.
9. **Politique sur les importants porteurs de titres et importants rachats**, qui énonce les mesures que le gestionnaire doit prendre pour gérer l'incidence des rachats effectués par des porteurs de titres importants sur les Fonds.
10. **Politique sur les opérations de fonds de fonds**, qui décrit le cadre de prise de décisions de placement des Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents.
11. **Politique sur les opérations personnelles**, qui interdit la plupart des opérations par certaines personnes employées par le gestionnaire, mais qui leur permet de négocier des titres pour leur propre compte sous réserve de certains contrôles.
12. **Politique sur l'identification et la correction des erreurs de calcul de la valeur liquidative**, qui décrit dans quelles circonstances et de quelle manière le gestionnaire peut corriger des achats et des rachats de titres des Fonds lorsque la valeur liquidative est incorrecte, y compris effectuer des paiements pour rétablir le Fonds et ajuster les comptes des porteurs de titres.
13. **Politique sur l'évaluation des Fonds**, qui décrit de quelle manière les actifs d'un portefeuille de Fonds seront évalués pour arriver à une valeur liquidative juste et exacte du Fonds.
14. **Politique sur le paiement des déboursés des Fonds**, qui permet au gestionnaire d'imputer des charges aux Fonds, de répartir les charges entre le gestionnaire et les Fonds, et de répartir les charges entre les Fonds et les autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe.
15. **Politique sur le paiement de l'impôt (Fonds de la Catégorie de société BMO)**, qui permet au gestionnaire de déterminer le montant de l'impôt payable par chaque Fonds de la Catégorie de société BMO.
16. **Politique sur la convention de services de courtier désigné**, qui permet au gestionnaire de retenir les services d'une partie liée pour agir à titre de courtier désigné d'une catégorie ou d'une série de titres des Fonds qui sont inscrits et négociés à la cote d'une bourse.

Le 8 novembre 2021, BMO Groupe financier a annoncé qu'il a conclu la vente annoncée précédemment des entités qui représentent ses activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique à Ameriprise Financial, Inc. (« Ameriprise »). En conséquence de la conclusion de cette transaction, BMO Asset Management Limited, BMO Global Asset Management (Asia) Limited, LGM Investments Limited et Pyrford International Limited ne sont plus des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ni liées ou apparentées au gestionnaire.

Le 15 novembre 2021, le gestionnaire a transféré à Columbia Management Investment Advisers, LLC, division américaine de gestion d'actifs d'Ameriprise, les mandats de conseiller en placement de certains Fonds ou composantes de Fonds, pour lesquels Taplin, Canida & Habacht, LLC. agissait auparavant à titre de sous-conseiller. Le ou vers le 16 décembre 2021, le gestionnaire prévoit transférer à Columbia Management Investment Advisers, LLC les mandats de conseiller en placement de certains Fonds ou composantes de Fonds pour lesquels BMO Asset Management Corp. agissait auparavant à titre de sous-conseiller.

Relativement à l'opération susmentionnée avec Ameriprise, le gestionnaire a reçu une recommandation positive à l'égard des changements de gestionnaire de portefeuille ou de sous-conseiller pour les Fonds suivants :

- BMO Fonds d'obligations mixtes (composante des titres à revenu fixe américains)
- BMO Fonds international d'actions
- BMO Fonds de dividendes nord-américains (composante des actions américaines)
- BMO Fonds de dividendes américains
- BMO Fonds équilibré en dollars US (composantes des actions américaines et des titres à revenu fixe américains)
- BMO Fonds de dividendes en dollars US
- BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
- BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (composantes des actions américaines, des titres à revenu fixe américains et des obligations américaines à rendement élevé)
- BMO Catégorie actions américaines
- BMO Fonds d'actions américaines
- BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
- BMO Fonds américain à petite capitalisation

Le gestionnaire a également reçu une recommandation positive à l'égard de la conclusion d'une convention-cadre de services gérés au Canada et aux États-Unis avec State Street Bank & Trust Company, notamment des services de suivi de marché pour le gestionnaire et des services de soutien pour les Fonds, qui étaient auparavant gérés à l'échelle mondiale avant la conclusion de la vente des activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique à Ameriprise. En outre, le gestionnaire a reçu une recommandation positive pour mettre en œuvre de nouvelles politiques et procédures de vote par procuration selon un cadre canadien de gestion des votes par procuration, puisque ces votes étaient précédemment gérés selon un cadre mondial avant la conclusion de la vente des activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique à Ameriprise.

Les recommandations positives décrites ci-dessus ont été formulées sous réserve que les mesures aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Conformité

Le CEI n'a été informé d'aucun cas où le gestionnaire a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans avoir toutefois respecté une de ses politiques ou une condition imposée par le CEI aux termes de son approbation, de sa recommandation ou de ses instructions permanentes.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tels cas.

ANNEXE « A »

Fonds d'investissement BMO

Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire

Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Fonds d'obligations

BMO Fonds d'obligations de base

BMO Fonds d'obligations de base Plus

BMO Fonds d'obligations mixtes

BMO Portefeuille diversifié de revenu

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

BMO Fonds mondial de revenu mensuel

BMO Fonds d'obligations mondiales

multisectorielles durables

(auparavant BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

BMO Fonds de revenu mensuel

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme

BMO Fonds d'actions privilégiées

BMO Fonds d'obligations durables*

BMO Fonds FNB mondial d'obligations

gestion tactique

BMO Fonds d'obligations américaines

à rendement élevé

BMO Fonds universel d'obligations

Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

BMO Fonds d'actions canadiennes

BMO Fonds concentré d'actions mondiales

BMO Fonds concentré d'actions américaines

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés canadiennes à dividendes élevés

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de banques canadiennes

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés européennes à dividendes élevés

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés américaines à dividendes élevés

BMO Fonds de dividendes

BMO Fonds européen

BMO Fonds mondial équilibré durable

(auparavant BMO Fonds mondial équilibré)

Fonds axés sur la croissance BMO (suite)

BMO Fonds mondial de dividendes

BMO Fonds mondial d'actions

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

BMO Fonds d'occasions de croissance

BMO Fonds FNB d'actions internationales

BMO Fonds international d'actions

BMO Fonds japonais

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

à faible volatilité

BMO Fonds FNB d'actions américaines

à faible volatilité

BMO Fonds d'actions multi-factorielles

BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100*

BMO Fonds de dividendes nord-américains

BMO Fonds d'actions mondiales

d'engagement ODD*

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes

BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines

BMO Fonds d'actions canadiennes

à perspectives durables

BMO Fonds d'actions chinoises

à perspectives durables*

BMO Fonds d'actions mondiales

à perspectives durables

BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique

BMO Fonds FNB mondial d'allocation

de l'actif gestion tactique

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique

BMO Fonds FNB mondial de croissance

gestion tactique

BMO Fonds d'actions américaines

toutes capitalisations*

BMO Fonds de dividendes américains

BMO Fonds FNB d'actions américaines

BMO Fonds d'actions américaines

BMO Fonds d'actions américaines Plus

BMO Fonds leadership féminin

Fonds axés sur les actions de croissance BMO

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation

BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre*

BMO Fonds des marchés en développement

BMO Fonds de métaux précieux

BMO Fonds de ressources

BMO Fonds américain à petite capitalisation

* Nouveaux Fonds lancés au cours de la période.

ANNEXE « A » (suite)

Portefeuilles de FNB BMO

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Portefeuille FNB conservateur
BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Portefeuille FNB actions de croissance

Fonds en dollars US BMO

BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US
BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US
BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds américain de revenu mensuel
en dollars US

Fonds de la Catégorie de société BMO[±]

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu
BMO Catégorie actions canadiennes
BMO Catégorie dividendes
BMO Catégorie mondiale de dividendes
BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie mondiale d'actions
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
BMO Catégorie Chine élargie
BMO Catégorie valeur internationale
BMO Catégorie actions américaines
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD}
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD}
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect^{MD}
BMO Portefeuille actions de croissance
CatégorieSélect^{MD}
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions
de croissance

Fonds Étape Plus BMO

BMO Fonds Étape Plus 2022
BMO Fonds Étape Plus 2025
BMO Fonds Étape Plus 2026
BMO Fonds Étape Plus 2030

Portefeuilles FondSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille de revenu FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^{MD}

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040

Portefeuilles de retraite BMO

BMO Portefeuille de retraite revenu
BMO Portefeuille de retraite conservateur
BMO Portefeuille de retraite équilibré

Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}

BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
BMO Fonds d'actions Réduction du risque

BMO Portefeuilles Ascension^{MC}

BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}
BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}
BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}
BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}

BMO Portefeuilles durables

BMO Portefeuille équilibré durable
BMO Portefeuille conservateur durable
BMO Portefeuille croissance durable
BMO Portefeuille de revenu durable

[±] Chaque Fonds sous ce titre est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., une société de placement à capital variable.

^{MD/MC} Marques de commerce déposées/marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.